

Réunion des Délégués du Personnel du 25 juillet 2007. Questions posées par la CFDT.

N°61/2007 : Entretien d'Activité Individuel.

Point sur la réalisation des Entretiens d'Activité Individuels ?

Le bilan au 17 juillet 2007 montre que 76,09% des EAI sont réalisés sur le centre. En détail, cela donne pour le pôle administration : 92,11%, pour le pôle production : 94,44% et pour le pôle traitement 7,14%.

Encore peu d'évolution par rapport au mois précédent (69,57%) et aucune aux niveaux des TT/TS, pourtant lors de la dernière réunion les directives du RRH semblaient précises et mi-juillet tout cela devait être réglé. Il faut tout de même rappeler que les EAI ont pour objectifs l'analyse du travail et le développement des compétences avec un examen conjoint de l'année écoulée et des axes de progrès pour la période à venir et en particulier dans les domaines de la qualité du travail, de l'efficacité personnelle, de l'autonomie, du souci du client, de la capacité à travailler en groupe et des relations dans le travail. Pour la CFDT les EAI doivent être un acte de management fort et d'une réelle importance. Aujourd'hui, cela représente tout de même 34 personnels qui n'ont ni bilan, ni objectif individuel dans leur travail. Cela est inadmissible tant pour la réussite de l'entreprise que pour le développement du salarié.

N°62/2007 : Travaux insalubres « huiles de coupes ».

Les services de la DFP viennent de donner une réponse favorable sur la reconnaissance de l'utilisation des huiles de coupe comme donnant droit à départ au titre des travaux insalubres. Les Délégués Syndicaux Centraux CFDT ont fait parvenir au DCRH du groupe un courrier demandant de :

- recenser les salariés concernés par cette mesure
- établir une liste exhaustive des prétendants et instruire les dossiers conformément à la réglementation en vigueur
- régulariser les cotisations relatives aux périodes identifiées
- transmettre ces dossiers à la DRH-MD/SDP avant le 2 octobre 2007

Pouvez-vous nous dire où l'on en est et quelles sont les démarches engagées sur le centre de Tulle ?

Selon la direction 48 personnes seraient concernées, l'ensemble des éléments a été transmis à la DRH du siège. Celle-ci fera parvenir un courrier accusant réception de leur demande, les informant que leur demande est en cours d'instruction en lien avec le Ministère de la Défense.

La CFDT suivra tout ce sujet avec la plus grande attention d'autant plus que ceci repose sur la régularisation des cotisations de la part de Giat SA qui n'avait sans doute pas provisionné ces sommes.

N°63/2007 : Recyclage des piles usagées.

Actuellement le recyclage des piles usagées ne s'effectue pas sur le centre, peut-il être mis en place rapidement ?

Les piles usagées doivent être stockées au niveau de chaque bâtiment dans des mini-box (en cours d'approvisionnement) ou autre conteneur identifié. Leur recyclage sera fait par le Sirtom du pays de Tulle à condition que nous les amenions à la déchetterie de Mulatet quand les box sont pleins.

N°64/2007 : Date commission avancement mensuels.

A ce jour nous ne connaissons pas la date de commission avancement des mensuels, elle doit en principe avoir lieu avant fin juillet, pouvez-vous la fixer ?

Cette réunion a eu lieu suite à celle-ci. (Voir compte-rendu au verso)

Il aura fallu une question écrite pour obtenir une date et réaliser cette réunion, qui par principe devait avoir lieu début juillet. Ceci aurait évité un certain « cafouillage » au niveau des distributions des primes et des AI. La CFDT a tenu à rappeler au RH que ceci est défini dans l'accord d'entreprise (document qu'il faudrait ouvrir plutôt que s'asseoir dessus) article 74 Suivi des carrières : « des commissions locales...examineront les modalités d'application du présent chapitre dans le cadre des conclusions rendues par la commission de suivi de l'accord d'entreprise et des résultats de la négociation salariale annuelle ». Il est indispensable de se tenir à cette réglementation de façon à garder une certaine cohérence. La CFDT veillera, à l'avenir, à faire respecter ce point.

N°65/2007 : Affichages des recrutements de Nexter Mechanics.

De nouveau nous vous demandons de porter à la connaissance des personnels du centre les postes à pourvoir de N. M., par le biais de l'affichage dans les espaces de communication et sur la bourse aux emplois du site de l'entreprise. Est-ce possible ?

L'affichage sera fait aujourd'hui même quant à intra-giat c'est en cours.

Enfin une réponse concrète à une question que la CFDT pose depuis un trop long moment, de ce fait nous attendrons de voir avant de nous en réjouir.

N°66/2007 : « Déchets » sur parking gaine de tir.

De nouveau nous vous signalons qu'un certain nombre de palettes et choses diverses traînent toujours sur le parking de la gaine de tir. Pouvez-vous les faire enlever ?

L'entreprise Croiset Pourty a enlevé tous les matériaux et déchets qui la concernaient. Une DI est faite vers Exprimm le 23 juillet pour finir d'enlever les éléments restants. Le débroussaillage des talus se fera plus tard.

Questions supplémentaires

La CFDT a profité de cette réunion pour demander de nouveau un point sur l'embauche des intérimaires. Pour début septembre 4 embauches sont prévues, des propositions ont été faites mais il semble qu'il y ait un blocage au niveau salarial. La CFDT a tenu à rappeler que le niveau d'embauche minimum (pratiqué par le RRH sur le centre jusque là) est d'un niveau III-2 min pour un salarié sans diplôme, il est inconcevable aujourd'hui de faire moins. En quelque sorte une jurisprudence...

Ce même jour à la demande du Président de la Commission économique du Comité Central d'Entreprise, élu CFDT, s'est tenue au siège une réunion de cette commission au cours de laquelle les principaux responsables d'entités sont venus présenter la stratégie, les plans de charge des différentes filiales et les plans de recrutements correspondants. Pour le centre de Tulle la direction centrale a validé 19 embauches d'ici fin 2007 réparties ainsi : 12 en prod ; 5 ingénierie ; 2 marketing-commerce.

Commission avancement mensuel : Des récompenses...mais pas pour tous !

Ce jour s'est tenu la commission d'avancement des personnels mensuels, celle-ci a pour but d'examiner les modalités d'application de l'accord d'entreprise et de la politique salariale définie par le groupe pour 2007. Cette réunion que Mr Courbeix voulait rapide, a permis d'analyser quelques chiffres, voici ce qu'il faut en retenir :

Sur un effectif de 61 personnels CC concernés (non cadres) :

➔ 38 recevront une AI dont 26 de plus de 3%.

.Parmi ceux-ci 14 bénéficient de la mesure Augmentation catégorielle bas salaires (salaires mensuels inférieurs à 1700 € brut).

.3 autres personnels bénéficient d'une AI au titre du budget égalité Homme/Femme.

.6 personnels bénéficient d'une promotion catégorielle

➔ De plus 10 primes ont été distribuées, à l'inverse des autres budgets, celui-ci n'a pas été utilisé dans son intégralité, il y aura donc pour certains des primes en fin d'année.

Pour le personnel cadre, 29 concernés.

➔ 14 AI sont distribuées de 3 à 6,7% avec un min à 2500€

Pour la CFDT l'application locale qui devait tenir compte des disparités salariales constatées notamment en réunion carrière a été plutôt bien suivie. Ceci dit, quelques zones d'ombres perdurent malgré tout et quelques éléments paraissent suspects. Il reste toujours des cas à traiter voir à améliorer. En effet, sur les salaires les plus bas, certains pourcentages ne représentent rien de significatif (à titre d'exemple, une AI de 3% représente une prime de 322 € brut annuel seulement). A l'image de ce qui se pratique pour les cadres, il serait souhaitable de mettre une somme minimum de façon à constater une augmentation manifeste. La CFDT défendra cette idée au niveau central.

Sur le volet promotions, Mr Courbeix se remet en conformité par rapport à l'accord d'entreprise et pour une fois semble n'oublier personne.

Par contre la CFDT a condamné une nouvelle fois l'approche du PDG qui ne prévoit aucune Augmentation Générale ce qui aura pour conséquences de pénaliser un nombre important de nos personnels qui subissent de ce fait une baisse de leur pouvoir d'achat. Si la CFDT accepte le principe d'augmentation individuelle, il est indispensable qu'un minimum d'augmentation générale perdue ne serait-ce que pour suivre l'inflation annuelle, surtout lorsque l'entreprise est -selon nos dirigeants- en voie de redressement. Sans vouloir faire pleurer dans les chaumières ni présager un avenir qui suscite pas mal d'interrogations sur le centre de Tulle, un mécontentement général grandit et il serait temps que les directions générale et locale écoutent et prennent en compte les revendications des salariés et de leurs représentants...

**VOUS ENTENDEZ PRIVILEGIEZ UN SYNDICALISME
D'ACTIONS ET RESPONSABLE : REJOIGNEZ LA CFDT**